

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Replquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillères, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longueue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Marcel Rosette, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 1), 571 (tome I), 572 (tomes I et II) et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexe 1), 75 (tome XII), 77 (tome I) (1978-1979).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Français de l'étranger - Organisations internationales - Radiodiffusion - Télévision - Relations culturelles, techniques et scientifiques.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Analyse du budget.....	5
II. — Les établissements d'enseignement à l'étranger.....	9
III. — Activités des associations :	
a) L'Alliance française	10
b) La Mission laïque française.....	10
c) L'Alliance israélite universelle.....	11
d) Les œuvres religieuses.....	11
IV. — L'inégalité des charges scolaires.....	15
V. — Les opérations immobilières	18
VI. — Les bourses	19
VII. — Les échanges culturels et scientifiques.....	22
VIII. — Un exemple de coopération : la Mission française au Mexique.....	28
IX. — Le français dans le monde.....	32
X. — La voix de la France.....	36
XI. — Les organisations internationales.....	40
XII. — L'aide aux Français de l'étranger.....	43
XIII. — Conclusion	45

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Affaires étrangères s'élève à 4 599 millions de francs, soit 15,7 % de plus, par rapport à 1978, alors que le budget général connaît une hausse de 15,2 %. Il ne représente cependant que 1,01 % des dépenses de l'Etat contre 1 % en 1978 mais 1.15 % en 1973 et 1,46 % en 1970.

La répartition des dépenses est la suivante :

NATURE	MONTANT	POURCENTAGE	AUGMENTATION sur 1978. (En pourcentage.)
A. — Services diplomatiques.....	1 387 036 193	30	20.8
B. — Relations et coopération.....	1 966 248 914	42.8	14.2
C. — Contributions internationales..	1 067 047 193	23,7	12.1
D. — Autres programmes.....	178 299 308	3,5	16.9

Notre rapport exclut les Services diplomatiques qui bénéficient surtout de l'amélioration du budget dans le cadre du plan de cinq ans, arrêté par le Conseil des Ministres du 13 octobre 1976. La part des Relations culturelles, soit 42,8 % est en diminution par rapport à 1978 : 43,3 % et surtout 1976 : 47,95 %.

Pour 1978, le budget de la DGRCST arrêté à 1 722,61 millions de francs s'est présenté en augmentation de 9,72 % par rapport à celui de 1977.

Pour 1979, ce budget s'établit à 1 966,25 millions de francs, soit une progression de 14,14 % par rapport à 1978.

I. — Analyse du budget.

L'analyse de ces crédits fait ressortir une augmentation des contributions volontaires de 10 millions de francs de mesures nouvelles. Un crédit de 7 millions de francs est ouvert au profit des Français nécessiteux vivant à l'étranger. Le fonds de secours annoncé par le Président de la République pour aider nos compatriotes victimes d'événements politiques sera créé en 1979 avec une dotation de 1 million de francs. Il sera possible de créer 28 emplois nouveaux pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, de porter le taux des bourses à 1 400 F par mois et de lancer en Tunisie une chaîne de télévision francophone.

Malgré ces améliorations le budget de 1979 ne permettra pas de stopper la dépréciation constante des moyens de la Direction générale car l'augmentation des crédits est absorbée aux deux tiers par la revalorisation des traitements, et la majoration des bourses entraînera la stagnation de leur nombre.

Comment dans ces conditions définir plus clairement les orientations de notre action. Le redéploiement géographique n'est permis que par l'effondrement de notre présence en Indochine, l'insécurité du Liban, ou une diminution volontaire des crédits du Maghreb. D'ailleurs la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale a donné à l'unanimité un avis défavorable à l'adoption des crédits de la Direction générale qui ne bénéficient nullement du plan quinquennal de redressement.

Les crédits B, soit 1 966 248 914 F, se répartissent ainsi :

NATURE	MONTANT	AUGMENTATION sur 1978.
	(En francs.)	(En pourcentage.)
Relations culturelles, scientifiques et techniques	1 052 816 941	+ 16,3
Coopération	913 431 978	+ 11,7

Les crédits C se répartissent ainsi :

NATURE	MONTANT	AUGMENTATION sur 1978.
	(En francs.)	(En pourcentage.)
Contributions obligatoires.....	950 964 731	+ 12,2
Contributions bénévoles.....	113 275 236	+ 11,2
Subventions diverses.....	2 807 231	+ 8,2

Les crédits D se répartissent ainsi :

NATURE	MONTANT	AUGMENTATION sur 1978.
	(En francs.)	(En pourcentage.)
Presse et information.....	49 190 632	+ 14,5
Assistance et solidarité.....	50 235 748	+ 31,8
Aide militaire.....	77 456 480	+ 10

Les secteurs favorisés en 1979 : échanges culturels et artistiques, sont marginaux et ne font que bénéficier d'un rattrapage après la stagnation de 1978. Une analyse plus profonde des deux domaines « lourds » de l'enseignement et de la coopération montre que les crédits sont purement et simplement reconduits. Le seul secteur qui paraisse bénéficier d'une certaine priorité budgétaire est celui des services culturels.

Cependant, une nouvelle répartition géographique favorisant les pays où l'influence culturelle française était traditionnellement faible se dessine peu à peu et représente une évolution satisfaisante.

Répartition géographique comparée.

ZONES GEOGRAPHIQUES	POURCENTAGE de la masse totale des crédits.		
	1979 (prévisions).	1978	1977
	Maghreb.....	36,89	38,87
Amérique latine.....	12,42	12,41	11,89
Europe de l'Ouest.....	12,04	11,76	11,88
Moyen-Orient.....	10,91	10,72	9,86
Afrique.....	6,17	5,50	4,82
Asie-Océanie (pays en développement).....	6,05	5,95	5,64
Amérique du Nord.....	4,93	4,78	4,81
Europe de l'Est.....	3,28	3,23	3,09
Asie-Océanie (pays développés).....	2,58	2,40	2,08
Crédits non ventilables.....	4,73	4,38	5,09
	100	100	100

Au cours de ces cinq dernières années, le redéploiement géographique des moyens de la DGRCSST s'est opéré essentiellement, d'une part, à l'aide des crédits qui ont pu être dégagés à la suite des événements d'Indochine et, d'autre part, de l'Afrique du Nord dans le cadre d'une politique volontariste tendant à la réduction de nos charges de coopération en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Les transferts de charges profitent pratiquement à l'ensemble des autres zones géographiques.

La réduction de la part du Maghreb résulte du renouvellement des accords de coopération conclus avec ces trois pays qui mettent à leur charge une part plus importante des dépenses. Ainsi peut-on accroître légèrement nos actions de coopération dans d'autres régions : Moyen-Orient + 0,6 %, Asie-Océanie + 0,70 %, Afrique au sud du Sahara + 1,4 %.

EFFECTIF DES PERSONNELS EN 1978

1. Services culturels, scientifiques et de coopération.

Europe	326
Asie-Océanie	157
Afrique du Nord et Levant.....	428
Reste de l'Afrique.....	89
Amérique	384
<hr/>	
Total	1 384

2. Diffusion, échanges culturels et scientifiques.

Europe	3 321
Asie-Océanie	735
Afrique du Nord et Levant.....	2 885
Reste de l'Afrique.....	337
Amérique	3 077
<hr/>	
Total (1)	10 355

3. Coopération.

Coopérants rémunérés entièrement par le Ministère des Affaires étrangères :

Europe	23
Asie-Océanie	171
Afrique du Nord et Levant.....	230
Reste de l'Afrique.....	150
Amérique	85
<hr/>	
Total	659

(1) Y compris les personnels de recrutement local (6 250 agents) engagés et rémunérés directement par les établissements à l'étranger auxquels le Ministère des Affaires étrangères apporte une subvention d'équilibre.

**Coopérants rémunérés partiellement par le Ministère
des Affaires étrangères :**

Europe	17
Asie-Océanie	1
Afrique du Nord et Levant.....	6 815
Reste de l'Afrique.....	98
Amérique	383
Total	7 314

**Coopérants rémunérés entièrement par les Etats
étrangers :**

Europe	3
Asie-Océanie	1
Afrique du Nord et Levant.....	5 579
Reste de l'Afrique.....	8
Amérique	167
Total	5 758

Total Coopération 13 731

Effectif total des personnels servant à l'étranger pour remplir
une mission de relations culturelles et scientifiques et de coopé-
ration : 25 470.

Effectif total des personnels servant à l'étranger pour remplir
une mission de relations culturelles et scientifiques et de coopé-
ration, *engagés et rémunérés directement et entièrement par
l'Etat* : 6 148.

II. — Les établissements d'enseignement à l'étranger.

Au total, on compte actuellement environ 350 établissements d'enseignement français répartis sur toute la planète auxquels il faut ajouter un petit nombre d'écoles non répertoriées, ouvertes, généralement à titre temporaire, par des sociétés françaises dans des régions isolées.

Parmi ces établissements, 129 relèvent directement du Ministère des Affaires étrangères, 19 dépendent d'organismes français subventionnés par ce ministère, 113 sont des Ecoles françaises de l'étranger également aidées par le Ministère des Affaires étrangères et qui bénéficient du soutien pédagogique et financier du Ministère de l'Éducation.

129 établissements gérés par le ministère :

49 en Algérie ;

45 au Maroc ;

23 en Tunisie ;

Europe : Berlin, Bruxelles, Madrid (3 500), Barcelone (3 200), Londres (2 200), Lisbonne et Rome ;

Hors Europe : Buenos Aires, Pondichéry, Tokio, Saïgon et Téhéran (300),

accueillent 38 000 élèves, dont la moitié d'étrangers.

Lycées et collèges franco-étrangers de droit local financés conjointement accueillent 90 000 élèves.

Ecoles françaises fonctionnant dans l'enseignement primaire local accueillent 19 000 élèves.

126 instituts français et centres culturels :

58 en Europe de l'Ouest ;

11 en Europe orientale ;

36 en Afrique et Moyen-Orient ;

21 en Amérique et Océanie.

concernent 131 000 élèves.

Mettant fin à cent ans de présence française le Laos a décidé, à compter du 25 février écoulé, de fermer le Centre culturel français et l'École française de Vientiane et les diplomates français ont été expulsés.

Les écoles d'associations, notamment :

L'Alliance française de l'ordre de 240 000 élèves ;

L'Alliance israélite de l'ordre de 14 000 élèves ;

La Mission laïque de l'ordre de 2 300 élèves ;

Les écoles de sociétés de l'ordre de 1 250 élèves.

III. — Activités des associations.

A. — L'ALLIANCE FRANÇAISE

L'Alliance française a pour vocation l'enseignement de notre langue et la diffusion de notre culture. Ses activités prennent la forme de cours et de manifestations culturelles diverses, tant en France qu'à l'étranger.

En France, dans le cadre de l'Ecole internationale de Paris, l'Alliance a accueilli environ 35 000 élèves en 1977. Les étudiants proviennent principalement des Etats-Unis, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Japon ou du Portugal. La Suisse détient le record par rapport au nombre de ses habitants. Les étudiants originaires d'Afrique et d'Amérique latine sont de plus en plus nombreux. Stages de français pour les professeurs étrangers, cours d'été, cours annuels, 850 000 étrangers ont ainsi appris le français depuis 1945.

A l'étranger, l'Alliance française regroupe environ 1100 comités locaux qui ont accueilli 240 000 élèves en 1977. Elle est implantée dans l'ensemble des régions du Monde mais de façon irrégulière : Amérique, notamment du Sud (148 550 élèves), Asie (39 050 élèves), Europe (42 500 élèves), Afrique (9 250 élèves), Moyen-Orient (650 élèves). A côté de l'enseignement de notre langue, les Alliances françaises à l'étranger accordent une importance croissante aux activités culturelles (projections de films, conférences, promotion de livres et de disques).

Le Ministère des Affaires étrangères a participé en 1978 à l'ensemble de ces actions pour 50 363 080 F.

B. — LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission laïque, reconnue d'utilité publique en 1902, a pour objectif d'assurer la scolarisation des enfants français dont les familles résident hors de la métropole. Son action s'exerce par le contrôle administratif, financier et pédagogique d'établissements scolaires suivant les programmes français.

Une cinquantaine d'établissements sont répartis en trois catégories :

1. Les lycées et collèges, au nombre de 9, directement gérés par la Mission laïque française.

Ces établissements ont accueilli au cours de l'année scolaire écoulée 16 250 élèves. Il convient de noter que les établissements du Liban et d'Ethiopie ont fonctionné de façon régulière.

L'école franco-libyenne de Tripoli vient d'être avertie qu'elle ne serait plus autorisée à compter de la prochaine rentrée scolaire, à admettre des ressortissants libyens.

2. Treize écoles françaises reçoivent de la Mission laïque un soutien pédagogique.

3. Enfin, trente-trois écoles de société sont également encadrées, sur le plan pédagogique, par la Mission laïque.

Ces établissements, dont l'existence est liée aux déplacements du personnel des entreprises françaises, ont des effectifs extrêmement variables, actuellement évalués à 1 235 élèves.

L'aide apportée par le Ministère des Affaires étrangères à la Mission laïque française se chiffre à 17 065 055 F.

Le dernier-né : le lycée de Valbonne.

La mission a décidé d'étendre sa vocation à l'intérieur de nos frontières, à la fois pour les Français qui partent à l'étranger et souhaitent laisser leurs enfants en France, et pour les enfants d'étrangers vivant momentanément dans notre pays. La mission a donc ouvert son nouvel établissement de 1 600 places dont 1 200 internes situé à Valbonne-Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes) en octobre 1978, dans une structure de lycée et de collège. De nombreux Français de l'étranger, notamment d'Afrique, y envoient leurs enfants.

C. — ALLIANCE ISRAËLITE UNIVERSELLE

L'Alliance israélite universelle entretient un réseau scolaire de 44 établissements répartis dans 8 pays. Si le nombre des établissements a diminué en un an (44 contre 55), les effectifs scolarisés ont connu une progression (13 698 contre 13 059).

L'Ecole de l'Alliance universelle à Beyrouth, extrêmement endommagée, n'a pu rouvrir ses portes.

Le ministère des Affaires étrangères apporte une aide à l'Alliance israélite universelle de l'ordre de 1 904 850 F.

D. — LES ŒUVRES RELIGIEUSES

Les œuvres religieuses catholiques et protestantes sont responsables de plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, d'hôpitaux et de dispensaires. Ces établissements constituent un relais appréciable pour la diffusion de notre langue et de notre culture, spécialement dans les pays du Moyen-Orient.

Le Comité protestant gère à Beyrouth un collège secondaire qui scolarise 1 055 élèves.

Les congrégations catholiques ont implanté un grand nombre d'écoles au Moyen-Orient qui accueillent environ 120 000 élèves.

Le Ministère des Affaires étrangères apporte à ces organismes une aide chiffrée en 1978 à 14 millions de francs.

Un exemple : le lycée français de San Salvador.

Une visite de cet établissement en septembre 1978 nous a permis de mesurer les difficultés des enseignants « du bout du Monde ». Le lycée ouvre une nouvelle classe chaque année. En janvier 1979, il s'agira d'une classe de troisième et un professeur de mathématiques est indispensable.

Or, le remplacement des VSNA se fait toujours avec un retard de plusieurs mois. Un recrutement local assurerait un enseignement en espagnol, ce qui n'est pas souhaitable et, de toute façon, les salaires payés sont insignifiants, surtout pour des Français.

Un terrain de 20 000 mètres carrés a été acheté en janvier 1978 pour construire un nouveau lycée de 800 élèves pour un prix de 2 millions de francs payés sur les bénéfices de l'établissement et avec une participation des parents de 2 000 F par enfant.

Que se passerait-il si on demandait le même effort, en France, aux parents d'élèves ?

Le financement de la construction nécessite un prêt de l'Association nationale des écoles françaises à l'étranger, mais les délais sont longs. Une banque financerait le projet mais il faut la garantie du Gouvernement français. On attend...

L'établissement compte 19 classes et les responsabilités du directeur, déjà grandes, s'alourdiront si un VSNA n'est pas présent à la rentrée car il devra faire les cours à sa place. Pourtant, nommé par Paris, son échelle indiciaire n'est que celle d'un adjoint.

L'absence d'un attaché culturel à l'ambassade se fait sentir.

Enfin, les coopérants sont lésés lors de leurs déménagements. Ils doivent fournir trois devis (ce qui n'est pas toujours possible) et l'argent du déménagement ne sera versé qu'après réception des connaissements. Les compagnies refusant pratiquement toujours de charger le déménagement s'il n'est pas payé par avance, le coopérant se voit dans l'obligation de payer le déménageur généralement en dollars. Il doit ensuite faire une demande de remboursement qui intervient avec retard et au cours du dollar.

Pourquoi les frais de déménagement ne sont-ils pas versés à l'ambassade dès réception du devis et que vient faire le dollar dans nos comptes ?

La mission du Groupe d'amitié France-Amérique latine a pu apprécier le dévouement et l'enthousiasme des enseignants et coopérateurs dans tous les pays visités, du Mexique à Panama.

Une initiative à la frontière franco-italienne.

Le CENTRE CULTUREL FRANÇAIS DE VINTIMILLE : 120 étudiants de tous âges y apprennent notre langue par les méthodes audiovisuelles.

Créé par un instituteur français bénévole, le Centre culturel français de Vintimille est en plein essor : alors qu'il accueillait 30 étudiants il y a trois ans, il en abrite désormais 120, inscrits à ses cours du lundi soir, dans les locaux du lycée de Vintimille, pour apprendre le français.

Qui sont-ils ? « Parmi eux, il y a à peu près 35 % de travailleurs frontaliers. Nous avons également des cadres, des enseignants et des représentants des professions libérales. Pour le reste, ce sont des étudiants, des enfants, des mères de famille qui assistent aux cours. »

Donc un éventail très large, avec néanmoins un dénominateur commun : la nécessité, compte tenu de la proximité de la frontière, de savoir parler le français, soit pour améliorer les conditions de travail, en particulier pour les personnes venant exercer leurs activités en France, soit pour d'autres raisons.

L'importance du centre culturel est donc considérable car, aussi bien sur le plan du commerce que du point de vue des migrations, les relations entre Vintimille et la région mentornaise sont très animées. Et, dans ces échanges, le français est la langue de base. On le parle dans tous les magasins, il constitue également un moyen de communication indispensable pour les travailleurs frontaliers.

Or, paradoxalement, le français n'a jamais été aussi malade, quantitativement et qualitativement, à Vintimille. Sur les deux lycées de la ville, un seul a décidé d'adopter le français comme première langue étrangère à partir de la sixième. Quant au langage parlé, il se limite de plus en plus au rôle d'outil de compréhension, au détriment des structures et des tournures correctes. Les contresens sont nombreux, les italianismes et les mots francisés aussi.

Devant cet appauvrissement le Centre culturel français a un rôle essentiel à jouer qui est d'enseigner les fondements d'un français correct. Pour cela, est proposé un programme de quatre ans avec paliers allant du cours destiné aux débutants à celui sur la littérature française.

L'enseignement par méthodes audio-visuelles, partant de la langue parlée pour arriver à la langue écrite, a des résultats excellents, surprenants même.

Mais il y a des problèmes : les cinq professeurs du centre, qui exercent bénévolement cette activité, les cours sont entièrement gratuits, auraient besoin de « renforts », à la fois pour assurer l'enseignement dans de meilleures conditions, compte tenu de l'accroissement du nombre des étudiants et pour éventuellement développer l'influence du centre, de manière à ce qu'il puisse s'implanter en ville. Dans l'immédiat, par exemple, la création d'une bibliothèque composée d'ouvrages en français serait une excellente chose, ainsi que celle d'un ciné-club. La formation linguistique doit, en effet, s'accompagner d'une pratique comprenant l'image et le livre.

Ce sont des projets et, pour les réaliser, le centre a besoin de la collaboration de tous ceux que de telles activités pourraient intéresser. Les besoins sont grands, puisque le centre est obligé de refuser des candidatures, et de négliger, faute de moyens, d'assurer le rôle post et périscolaire qui lui est souvent demandé.

Et enfin, but suprême du centre, pour l'instant, si l'aide attendue est obtenue : la création d'une maison de la culture française ferait beaucoup pour que le français, essentiel dans les relations entre la région mentonnaise et Vintimille, ne perde pas une grande partie de ses qualités en route.

Voilà ce qui a pu être mené à bien sans aucune subvention, ni aide, par des hommes de bonne volonté.

IV. — L'inégalité des charges scolaires.

Au total, ce sont environ 535 000 élèves qui sont concernés par notre enseignement.

Il s'agit du plus grand réseau scolaire du Monde, mais on ne peut que constater la diversité des statuts et des missions conférés à ces établissements.

L'inégalité des charges pour les familles allant de la gratuité au paiement intégral pose des problèmes, les droits de scolarité en 1977-1978 s'établissant ainsi :

	(En francs.)
Algérie	148
Maroc	142
Tunisie	155
Barcelone	3 072
Londres	4 026
Tokyo	6 840

En Algérie, l'Etat français paie 87 % et les droits de scolarité représentent 5 %. Par contre, les établissements de Berlin, Madrid, Barcelone, Buenos Aires et Tokyo ne reçoivent aucune subvention.

Un journal écrivait récemment :

« Actuellement, la situation serait la suivante :

« Des frais de scolarité annuelle qui peuvent atteindre 12 000 F par élève à New York, à Washington ou à Tokyo, qui grimpent de 92 % en deux ans à Bruxelles, de 366 % en moins de dix ans à Lisbonne et de plus de 50 % en dix-huit mois à Madrid — le double du pourcentage d'augmentation des prix dans ce pays ; une moyenne pour les lycées français d'Europe supérieure à 5 000 F par an, à quoi s'ajoutent les frais annexes (constitution de dossier, cours supplémentaires, demi-pension, ramassage scolaire, etc.) : la réputation des lycées français à l'étranger se paie souvent cher. »

Il est temps d'organiser un système plus équitable plaçant toutes les familles sur le pied d'égalité pour un même niveau d'étude. De toute façon la scolarisation des élèves français à l'étranger est toujours plus chère qu'en métropole.

La carte scolaire est héritée de la tradition historique mais ne tient nullement compte de l'engagement de nos techniciens dans des pays nouveaux où ils hésitent à se rendre, faute d'enseignement pour leurs enfants.

Les seules mesures nouvelles portent sur la création de vingt-huit postes d'enseignants (6 millions de francs) et l'aide à la scolarisation (322 000 F).

Ce problème ne peut laisser indifférents les 1 300 000 Français établis à l'étranger qui, à cet égard, peuvent se sentir oubliés.

Un grand quotidien parisien a même pu faire un reportage en septembre dernier sur la « grande pitié des lycées français à l'étranger ». Malgré cette insuffisance matérielle, jamais notre enseignement n'a connu plus de succès et les listes d'attente des élèves étrangers permettraient de doubler les effectifs en beaucoup d'endroits à Madrid, Londres, Washington et New York notamment.

L'aide du Ministère de l'Education :

Les établissements d'enseignement français situés à l'étranger reçoivent une aide qui s'exerce par l'intermédiaire des Ministères des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Education. Pour sa part, le Ministère de l'Education intervient dans ce domaine avec les moyens et dans les conditions indiquées ci-après :

1° Le Ministère de l'Education accorde aux écoles françaises de l'étranger, qui sont des établissements de statut privé créés et gérés par des associations de parents d'élèves, des subventions destinées à faciliter le fonctionnement de ces écoles, à leur permettre de se doter progressivement de matériel pédagogique et à faciliter la mise en place de la réforme du système éducatif. Ces écoles sont actuellement au nombre de 115 ; elles accueillent environ 22 000 élèves, dont 12 000 Français. Le crédit inscrit à ce titre atteint, en 1978, 10 894 885 F. A compter de l'année 1974, un cycle de stages a été institué au bénéfice des enseignants des écoles françaises à l'étranger. Ces stages assurent aux participants une mise à jour de leurs connaissances et de leurs pratiques dans le domaine pédagogique. Ils sont ouverts non seulement aux enseignants des écoles françaises proprement dites, mais également à ceux d'autres établissements : lycées français, établissements des pays d'expression française situés au sud du Sahara et de l'océan Indien, écoles de sociétés.

Enfin, à l'occasion de la mise en place de la réforme du système éducatif, les dispositions ont été prises pour que les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reçoivent des documents destinés à l'information des maîtres, édités par le service d'information du Ministère de l'Education et par le Centre national de documentation pédagogique ;

2° Le Ministère de l'Education accorde des bourses d'études aux enfants français, dont les familles ont un niveau de ressources justifiant une aide de cette nature, qui fréquentent les écoles et les

établissements d'enseignement français ouverts dans les différents pays, à l'exception toutefois des trois pays d'Afrique du Nord où les établissements d'enseignement français connaissent une situation particulière. Le crédit correspondant a été augmenté régulièrement pour atteindre, en 1978, 18 015 150 F. Les mesures nouvelles prévues sur ce chapitre pour le prochain exercice sont de 2 580 000 F ;

3° Le Ministère de l'Education organise sur les crédits qui lui sont propres les missions d'inspection générale permettant d'assurer le contrôle des services rendus par les personnels se trouvant en position de détachement, notamment pour servir dans les établissements français de l'étranger. Un crédit spécial a été prévu, soit 100 000 F en 1978.

Au titre de la coopération, on notera six actions de formation et d'enseignement :

- centre de formation aux techniques automobiles et mécaniques en Guinée ;
- équipement de l'université de Lattaquieh en Syrie ;
- institut audio-visuel d'Aden au Sud-Yémen ;
- équipement d'une faculté d'ingénieurs au Liban ;
- installation d'un centre de recherches scientifiques en Indonésie ;
- équipement d'une faculté des sciences et d'un IUT au Maroc.

Ainsi que l'action d'aide technique au développement : recherche pétrolière au Viet-Nam et en Egypte ; recherche minière au Soudan, Brésil et Pérou ; développement industriel au Nigeria ; culture cotonnière au Ghana ; riziculture en Zambie, etc.

V. — Opérations immobilières.

En 1978, un crédit de 8 000 800 F a été affecté à l'agrandissement ou à la rénovation d'un certain nombre d'établissements trop petits ou vétustes. C'est insuffisant.

L'année prochaine, au titre des Relations culturelles, les opérations concerneront, pour l'essentiel, des grosses réparations réservées aux Instituts français de Naples, Bucarest et à la Villa Strohl Fern à Rome ; la réinstallation de l'Institut français à Vienne et à Lisbonne et l'extension des lycées de Mutuelleville (Tunisie) et de Londres.

Des subventions sont destinées à onze établissements :

- les écoles françaises de Munich, Istanbul, Damas et Djeddah ;
- le collège Jules-Verne au Guatemala, le lycée franco-hellénique d'Athènes et le lycée Razi de Téhéran ;
- les Alliances françaises de Sydney, Toronto, Belèm et Guadalajara.

VI. — La politique des bourses.

1° BOURSES ACCORDÉES AUX ÉTRANGERS

Les bourses constituent un moyen d'intervention souple, sélectif et d'une grande rentabilité favorisant la création d'un tissu d'échanges durables.

— le recrutement d'étudiants des 1^{er} et 2^e cycles a été considérablement freiné pour favoriser les candidats plus qualifiés et plus spécialisés (3^e cycle : formation d'ingénieurs) ;

— selon le domaine d'intervention et en fonction des désirs exprimés par nos partenaires, la prédominance est accordée soit aux bourses d'études, soit aux bourses de stage (domaines de pointe : informatique, télévision, secteur énergétique) ;

— les bourses littéraires tendent à diminuer, les bourses scientifiques et techniques à augmenter.

Pour les boursiers français à l'étranger, les dotations regroupées représentent 13 254 916 F en augmentation de 6,2 % seulement. Mais, pour les boursiers étrangers en France, les crédits — 33 975 772 F — sont majorés de 36 % ; aussi, les taux de bourse, qui n'avaient pas été revalorisés depuis quatre ans et ne correspondaient plus aux conditions d'existence en France, seront majorés.

Les bourses d'études qui s'échelonnent actuellement entre 700 et 1 500 F bénéficieront d'un taux unique de 1 400 F, les bourses de stages se situant entre 1 800 et 2 200 F selon le degré de spécialisation.

L'insuffisance des crédits affectés aux bourses en 1978 était telle qu'en dépit de la faiblesse de leur taux, on avait dû en diminuer le nombre. Cette diminution avait porté sur 20 à 25 % des bourses d'études nouvelles, à l'exception des bourses linguistiques. L'augmentation du crédit prévu pour 1979 étant entièrement absorbée par l'augmentation des taux, aucun rattrapage ne pourra malheureusement être effectué cette année sur le nombre des bénéficiaires.

Nous avons cependant le plus grand intérêt, pour la diffusion de notre langue, de notre culture et de nos techniques, à ce qu'un nombre croissant d'étudiants étrangers fréquentent nos universités.

2° BOURSES ACCORDÉES AUX FRANÇAIS

Seuls sont prévus pour l'accueil de nos boursiers les pays dans lesquels l'enseignement universitaire et la recherche ont atteint un très haut niveau : Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne.

Les sciences exactes et la technologie sont privilégiées.

Programme européen.

La Direction générale des relations culturelles finance douze bourses pour le Collège d'Europe à Bruges et vingt-deux bourses pour l'Institut universitaire de Florence.

Elle a entrepris la publication d'ouvrages annuels en forme de répertoire qui regroupent, pour chaque pays, les noms de boursiers du Gouvernement français pour les stages de formation, de spécialisation ou de perfectionnement.

Chaque répertoire est consacré à l'un des grands secteurs d'activité : le premier comprend les stagiaires de la fonction publique, le deuxième réunit les médecins et pharmaciens, le troisième rassemble les spécialistes des secteurs agricoles et vétérinaires.

Ces ouvrages font l'objet d'une très large diffusion auprès des administrations et des établissements auxquels étaient confiées les tâches de spécialisation de ces stagiaires ainsi qu'auprès des chambres syndicales professionnelles concernées et de l'édition spécialisée.

Ils apportent une meilleure connaissance des anciens boursiers et grâce à eux, nos postes diplomatiques seront mieux à même d'entretenir les relations qu'ils ont nouées avec la France et les Français.

Le tableau ci-après fait apparaître le retard que nous avons pris dans ce domaine :

**Taux des bourses accordées aux étudiants étrangers
par les pays de la Communauté économique européenne et par la France.**

P A Y S	TAUX MENSUEL en monnaie locale.	EN FRANCS au taux de chancellerie en vigueur le 1 ^{er} août 1978.
République fédérale d'Allemagne :		
Germaniste	650 DM	1 430
Sciences humaines.....	750 DM	1 650
Initiation au droit allemand.....	1 000 DM	2 200
Jeunes chercheurs.....	1 600 DM	3 520
B. von Humbolt.....	1 900 à 2 000 DM	4 180 à 4 400
Belgique :		
Selon le niveau d'études.....	9 000 à 12 000	1 260 à 1 680
Danemark :		
Etudes	2 131 C	1 700
Recherche	2 525 C	2 020
Grande-Bretagne	152 L	1 280
Irlande	100 L	840
Italie	200 000 L	1 050
Luxembourg	10 000 FI	1 400
Pays-Bas	950 FI	1 920
		EN FRANCS au 1^{er} août 1978.
France :		
Ministère des Affaires étrangères :		
Premier et deuxième cycle.....		700
Troisième cycle.....		1 000
Doctorat d'Etat.....		1 100
Programme prioritaire.....		2 000
Ministère de la Coopération :		
Premier et deuxième cycle.....		950
Doctorat d'Etat.....		1 100

En 1977-1978, on comptait 8 510 boursiers d'études et 5 949 boursiers de stages.

VI. — Les échanges culturels et scientifiques.

Concernant la diffusion culturelle, les crédits regroupés dans un article unique intitulé « Moyens de diffusion culturelle » passent de 72 395 100 F à 82 105 726 F (+ 13,4 %).

Au titre de la Presse, les dotations servent à subventionner l'Agence France-Presse et des journaux paraissant en français à l'étranger (1 525 600 F en 1978), à des abonnements à des agences de presse et à des publications françaises et étrangères (5 923 588 F), à l'achat de documentations (3 245 500 F), à l'action cinématographique (1 535 600 F), le reste de la dotation de 1978 — soit 9 555 000 F — étant délégué aux postes diplomatiques pour être utilisé directement par eux.

En 1979, les crédits passent à 27 618 802 F et connaissent une majoration de 22,3 % qui devrait permettre une certaine amplification de l'action menée.

En 1977, seulement cent soixante-sept journalistes ont été invités en France.

Le livre français.

Depuis le 1^{er} janvier 1976, les crédits du Fonds culturel destinés à l'aide à l'exportation du livre sont gérés par le Ministère de la Culture.

Le Ministère des Affaires étrangères a néanmoins conservé sur cette ligne budgétaire un crédit de 1 000 000 F qui lui permet de poursuivre la *politique de coopération avec le Québec* dans le domaine du livre.

Il mène, par ailleurs, une action de *distribution culturelle* des livres et des revues français par le canal de nos services culturels : tous nos postes à l'étranger disposent d'un crédit destiné à l'approvisionnement des bibliothèques, centres culturels et Alliances françaises ou aux dons à des personnalités ou organismes locaux.

Le cinéma français vu du Guatemala.

Le cinéma représente pour nos institutions à l'étranger un moyen exceptionnel de diffusion de la langue, de la civilisation et de la culture.

Un moyen efficace par son utilisation polyvalente : projections de films pédagogiques, documentaires ou de long métrage touchent à la fois les étudiants de langue, les membres des Alliances, la colonie française et le public en général.

Un moyen peu coûteux dans son fonctionnement puisqu'on dispose sur place d'un matériel important et que l'on peut s'approvisionner à la cinémathèque de Mexico des films de long métrage.

L'Alliance française de Guatemala, d'autre part, possède une salle de deux cents places équipée d'une cabine de projection.

Un moyen apprécié par le plus large public, qui ne peut satisfaire que très rarement, dans les circuits commerciaux, son désir d'accéder à des films de qualité car le cinéma français n'est pas mieux représenté dans le circuit commercial. Par exemple, les films diffusés en 1978 ont été :

- *Les Bidasses en folie* ;
- *Le Grand Escogriffe* ;
- *Le Corniaud* ;
- *Un Eléphant, ça trompe énormément.*

Ils ne peuvent être représentatifs de notre culture.

Le public guatémaltèque, pourtant, est avide de connaître la culture française sous toutes ses formes, et ses films en particulier.

L'Alliance française a projeté avec succès en 1978 46 films dont 22 regroupés en festivals autour d'un acteur, d'un thème courant...

Deux séances, et souvent plus en raison de la demande même du public, ont été organisées.

Les conditions de projection, hélas, ne sont pas à la mesure du succès de ces présentations.

Un matériel vétuste, deux projecteurs « Horston Flandre » de plus de douze ans ont longtemps permis des séances continues. L'un d'eux a été mis hors service en 1977. Aux années s'ajoutent le climat particulièrement humide, et l'impossibilité d'obtenir les pièces de rechange que ne fabrique plus la maison Horston.

Le département a doté l'Alliance française d'un projecteur Kodak Pathé MS 24 qui ne remplit pas, hélas, les conditions suffisantes à de bonnes projections, en raison de sa faible puissance. Il ne peut servir que dans les salles de classe.

Son usage est donc exclusivement pédagogique et ne résout pas le problème de la qualité des projections en salle, réalisées actuellement avec le seul appareil Horston dont on dispose et dont l'état conduira, à très brève échéance, à la suspension de nos séances.

L'Alliance française de Guatemala demande donc que soit examinée avec bienveillance la possibilité d'une dotation de deux projecteurs de cabine et d'un équipement sonore.

Sera-t-elle entendue ?

Signalons aussi que les films prêtés par la cinémathèque d' Mexique ne peuvent pas circuler d'un pays à l'autre. Il faut, chaque fois, les retourner à Mexico, d'où perte de temps et frais d'envoi.

Les échanges artistiques.

Les dépenses applicables aux échanges artistiques sont portées de 17 744 000 F à 20 743 842 F (+ 16,9 %). En 1977, les crédits se sont répartis comme suit selon les disciplines artistiques :

	En pourcentage.
Théâtre	27,2
Ballet et mime.....	11,4
Arts plastiques	33,4
Musique	16,3
Manifestations étrangères en France.....	11,7

Les subventions versées à des organismes en France au titre des échanges artistiques en 1978 se sont élevées à :

	En francs.
A. — Théâtre	262 000
B. — Ballet	60 000
C. — Arts plastiques	31 000
D. — Musique	474 000

Dont :

a) Festivals	384 000
b) Concours internationaux de musique	90 000

Total	827 000
-------------	---------

Les relations scientifiques.

Dans le domaine des *relations scientifiques*, les crédits passent à 23 158 888 F en hausse de 9,7 %.

Les interventions dans le domaine scientifique de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques gardent une certaine souplesse tout en restant étroitement liées à l'action culturelle et à la coopération technique.

Les réformes des structures entreprises au Ministère des Affaires étrangères en 1977 ont eu pour effet de modifier les attributions du Service des affaires scientifiques.

Les affaires atomiques qui relevaient de sa compétence ont été transférées à la Direction politique pour tout ce qui concerne la politique énergétique. Il lui reste à connaître la recherche fondamentale non énergétique.

D'autre part, les affaires touchant à l'environnement dépendent désormais de la Direction économique sauf en ce qui concerne les actions internationales ou bilatérales relatives à l'étude du milieu à défendre et aux moyens scientifiques à employer pour y parvenir.

Dans un monde ouvert où la recherche coûte de plus en plus cher, aucun chercheur, aucun laboratoire ne peut plus travailler seul. L'ouverture sur l'extérieur est indispensable : visites, stages, information sont la conception du progrès. Des relations sont maintenant établies avec les pays les plus divers, du Japon aux Etats-Unis en passant par l'URSS et les autres pays socialistes, l'Europe occidentale mais aussi l'Inde, l'Algérie, le Mexique, etc., autant de pays, autant de procédures.

Grâce à ces échanges scientifiques généraux qui ont coûté au Ministère des Affaires étrangères 15 millions de francs, 3 300 chercheurs français se sont rendus à l'étranger (1 600 dans les laboratoires, 1 700 dans des congrès scientifiques) et 1 500 chercheurs étrangers sont venus en France en 1977.

En 1978, les engagements pris dans le cadre des accords intergouvernementaux ont été respectés et l'effort consenti par le Ministère des Affaires étrangères pour la participation des chercheurs français à des congrès internationaux ayant lieu à l'étranger a pu être maintenu.

Notre politique scientifique d'échanges bilatéraux s'est largement ouverte. Parmi les méthodes destinées à valoriser les contacts entre laboratoires français et étrangers, les séjours de longue durée des chercheurs étrangers (stages de haut niveau) ont été encouragés ; en 1977, 200 chercheurs provenant principalement des Etats-Unis, du Japon, d'Espagne, de l'Inde, d'Indonésie, de la République fédérale d'Allemagne sont venus en France à ce titre.

L'aire géographique de la coopération a également été étendue. Un accord scientifique a été signé avec la République démocratique d'Allemagne, de même avec la Chine qui est entrée dans une voie nouvelle de son évolution, marquée par un désir d'ouverture et de coopération avec l'Europe. Enfin, un accord scientifique vient d'être signé avec l'Inde.

La coopération scientifique conçue à l'origine comme une série d'échanges entre pays technologiquement avancés ne peut désormais ignorer le Tiers Monde. Le Ministère des Affaires étrangères est d'ailleurs représenté au Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement institué par le Gouvernement en juillet 1977.

Certains secteurs scientifiques et technologiques présentent, du point de vue de la politique extérieure, une spécificité particulière parce que la dimension internationale en est une partie intégrante et non un simple prolongement de leur activité normale :

— La *physique des particules* ne peut se passer des grands instruments qui dépassent les moyens des pays d'Europe occidentale pris séparément. Aussi, depuis sa création, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) continue de s'affirmer comme une institution exemplaire. En mai 1977, a été inaugurée une machine impressionnante, installée dans un tunnel circulaire de plus de 2 km de diamètre, le Super-synchrotron à protons ; l'énergie qui y est développée est comparable à celle des autres machines américaines et soviétiques.

— l'*océanologie*. Plus composite, elle comporte à la fois des sciences très fondamentales (biologie et géologie marines, océanographie physique) et des recherches plus appliquées qui vont de la pêche à la plongée humaine, ou à la technologie sous-marine. C'est un domaine porteur d'un avenir qui s'appelle pétrole marin, nodules polymétalliques, aquaculture, énergie des mers peut-être. C'est aussi un domaine qui se prête particulièrement bien à la coopération internationale dans le cadre du Centre national pour l'exploitation des océans et d'autres organismes tels que la Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation mondiale de la météorologie, le Conseil international pour l'exploitation de la mer, la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée ;

— l'*informatique* forme un ensemble assez cohérent qui va de la recherche fondamentale jusqu'à l'exportation des matériels et des logiciels. Pour vendre des ordinateurs comme pour vendre des services, il faut non seulement investir beaucoup d'argent et beaucoup de temps dans la recherche, mais il faut aussi y associer les futurs clients pour qu'ils se familiarisent avec notre approche scientifico-technique et atteignent un niveau suffisant pour être des partenaires valables. Il faut former des hommes à tous les échelons, des chercheurs, des techniciens, des praticiens ;

— l'*espace* est un secteur où politique et technique se rejoignent. L'action se déploie principalement dans deux directions : la coopération bilatérale et la participation à l'Agence spatiale européenne (ASE) qui sert de cadre aux programmes de développement des satellites d'application (télécommunications, météorologie) et du lanceur Ariane dont le lancement est prévu pour le 15 juin 1979 à Kourou en Guyane. Un nouvel essai au banc du moteur du troisième étage a été couronné de succès.

Les lanceurs de la NASA, après un premier échec en 1977 ont mis sur orbite le 14 juillet 1978 le satellite scientifique GEOS et OTS en mai dernier, le premier prototype du futur satellite européen de télécommunications. D'autre part, METEOSAT a été lancé avec succès et envoi des images d'une qualité remarquable.

La politique spatiale nationale a fait la preuve de sa vitalité. Le Gouvernement français a décidé le développement d'un satellite d'observation de la terre (SPOT). Le satellite « SIGNE III » a été lancé par une fusée soviétique, à Kapoustin Yar, en présence de l'équipe française qui l'avait mis au point. La coopération s'est poursuivie avec de nombreux pays, l'URSS, les Etats-Unis, l'Inde, le Brésil, etc. Les deux « SYMPHONIE » fonctionnent toujours et fournissent de nombreux programmes d'expérimentation en coopération.

Il faut également noter l'heureux aboutissement des négociations avec les administrations européennes des PTT pour la création d'EUTELSAT, organisme appelé à utiliser les satellites de communications de l'Agence spatiale européenne lancés par Ariane.

— Au titre de *l'étude et l'observation sur l'atmosphère*, l'Organisation mondiale de la météorologie et le Conseil international des unions scientifiques réalisent de grandes expériences, parmi lesquelles il faut signaler la Première expérience mondiale (PEMG-GARP) prévue pour 1979, à laquelle tous les Etats participeront. La France contribue substantiellement au Programme d'assistance volontaire de la vieille météorologie mondiale, où, à côté d'autres pays industrialisés, elle apporte aux pays en voie de développement le concours de ses technologies les plus avancées.

— pour *assurer la protection de l'environnement*. Ses programmes de recherches internationaux tels que l'Homme et la Biosphère (MAB) s'emploient activement à améliorer nos informations dans ce domaine.

— les *énergies nouvelles* ont reçu une attention toute particulière en liaison avec le Commissariat à l'Energie solaire, le Conseil national de la recherche scientifique et les industriels concernés ; de nombreuses actions ont été entreprises ou poursuivies au Mexique, au Soudan, en Inde, au Brésil, en Algérie, etc.

VIII. — Un exemple de coopération.

LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE ET ETHNOLOGIQUE FRANÇAISE AU MEXIQUE

L'intérêt de la France pour les recherches anthropologiques au Mexique s'est manifesté dès le XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle avec des vicissitudes diverses. Les premières investigations furent le fait de chercheurs isolés tels les noms encore célèbres de Waldeck, Aubin, Brasseur de Bourbourg, Périgny, Charnay, Siméon, etc. Le dernier congrès des américanistes, qui a eu lieu à Paris en 1976, a d'ailleurs contribué à commémorer cet apport, en rappelant le premier congrès, tenu à Nancy en 1876.

Ce n'est cependant qu'en 1930 que se fonda, à l'initiative de M. le docteur Paul Rivet, « l'École française de Mexico », en réalité simple institution sans fondement matériel : il ne s'agissait à vrai dire que de simples missions temporaires, accordées annuellement à un chercheur. Les noms de Mme Georgette Soustelle, de M. le docteur Gessain, ou de MM. Robert Ricard, Jacques Soustelle et Guy Stresser-Péan permettent de souligner l'importance historique de cette « école », qui représentait un embryon de la réorganisation des recherches, en même temps qu'une reprise des activités.

En 1958, enfin s'engagèrent les premiers pourparlers relatifs à la constitution au Mexique même d'un centre d'études anthropologiques français. Ainsi fut créée la Mission archéologique et ethnologique française au Mexique et en Amérique centrale, dont M. Stresser-Péan fut nommé directeur en 1961.

Le 17 juillet 1970, un accord culturel fut signé par la République française et les États-Unis du Mexique. Dans cet accord, le Gouvernement français donnait à la Mission archéologique et ethnologique française un caractère permanent d'institut de recherches et le Gouvernement mexicain accordait à la mission, conformément à la législation nationale en vigueur, les facilités nécessaires à la réalisation de son programme.

Un esprit accru de coopération avec les autorités et les chercheurs mexicains se développe actuellement. Le personnel de la mission doit prochainement participer, en collaboration avec les chercheurs du Departamento de Salvamento de l'Instituto Nacional de Antropología e Historia, à un projet de fouilles dans l'État de Guanajuato, encore mal connu. La réalisation de ce projet permettra aux membres de la mission de poursuivre les recherches de leurs prédécesseurs sur la frontière Nord de la Mésoméridique,

et de contribuer à une meilleure connaissance de l'archéologie mexicaine, tout en développant les contacts avec leurs collègues mexicains. Ce projet permettra ainsi de mieux définir le rôle et l'apport des recherches françaises en Mésoamérique.

La Mission française a déjà livré trois pièces importantes, provenant toutes trois des environs de Tamuin, Etat de San Luis Potosi. Il s'agit de deux stèles en pierre, ornées de bas-reliefs, et d'une exceptionnelle statue en bois, providentiellement conservée dans la vase du lit d'une rivière.

Elle a constitué une importante collection de photos aériennes, notamment de la Huasteca et des zones environnantes. Ces photos sont des instruments de travail essentiels pour le géologue, le géographe, le botaniste, l'archéologue et l'ethnologue.

M. Stresser-Péan a mis à la disposition de la mission sa collection personnelle de cartes et de plans cadastraux de la Huasteca, comprenant plusieurs centaines de pièces. Les activités de la mission ajoutent à ce lot des plans et relevés de fouilles, des plans de monuments et de sites archéologiques, ainsi que des cartes localisant les points prospectés.

La mission accumule, par ailleurs, d'importantes collections de photographies d'intérêt archéologique, ethnologique, géographique, botanique, etc.

Des dessins à la plume et des aquarelles d'objets archéologiques et ethnologiques y sont aussi réunis en vue de la publication. On y conserve enfin des enregistrements sonores de musique et de langues indigènes, ainsi que quelques films de cinéma en cours d'élaboration, ou déjà réalisés.

Depuis, plus de 40 chercheurs et techniciens ont contribué au succès de la mission qui rayonne jusqu'aux frontières de la Colombie.

En février 1965, une maison fut louée au numéro 135 de la Avenida de los Virreyes, à proximité du nouveau Museo Nacional de Antropologia pour y installer les bureaux.

La mission a deux buts : d'abord coopérer avec la recherche mexicaine et aider à une meilleure connaissance du Mexique en général, tant sur le plan archéologique qu'ethnologique, géologique, etc. Il n'y a pas de limites *a priori*. Les recherches de botanique par exemple sont menées dans un cadre anthropologique. L'autre but serait de donner aux recherches américanistes une plus grande ampleur en France. Dans l'ensemble, l'Amérique n'est pas un continent très bien connu des Français, que ce soit sur les plans historique, archéologique ou autre. Il y a très peu de rapports entre les civilisations qu'on peut trouver en Argentine, au Pérou, en Amérique centrale, au Panama, au Costa Rica et ce qu'on trouve

au Mexique. Même à l'intérieur de l'aire mésoaméricaine, il existe des différences majeures entre les Aztèques, les Mayas... De ce point de vue, la Mission française au Mexique est un élément parmi d'autres qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance par les Français de la réalité américaine.

La mission est autorisée à conserver provisoirement les produits de ses fouilles, pendant le temps nécessaire à leur étude et à la préparation de leur publication.

La réalisation de certaines recherches scientifiques et la publication de leurs résultats en langue française constituent le but essentiel de la mission.

Le type même de recherches menées implique que chaque chercheur désire tenir ses collègues au courant de l'état d'avancement de ses travaux, en attendant la publication de son rapport définitif, qui constitue un travail de longue haleine. Cela ne peut se faire qu'au moyen d'articles, de courts textes, etc. D'autre part, une partie des collaborateurs de la mission sont de jeunes étudiants (venus pour la plupart de l'Université de Paris) qui profitent de leur séjour pour préparer et présenter leur mémoire de maîtrise.

Plus récemment, la mission a réalisé, conjointement avec des chercheurs mexicains, des fouilles dans l'Etat de Guanajuato (entre mars et juin 1978) et elle a déposé un projet de fouilles sur le site Maya de Tonina (Chiapas) accepté par les autorités mexicaines, et qui devraient commencer en janvier 1979.

La délégation du groupe d'amitié sénatorial France-Amérique latine, qui lui a rendu visite, tient à féliciter le personnel de la mission et à faire connaître ses mérites.

COLLECTION « ETUDES MÉSOAMÉRICAINES »

Publiée par la Mission archéologique
et ethnologique française au Mexique.

Ouvrages parus.

Volume 1. — Joaquin Galarza : *Lienzos de Chiepetlan* (1972) : 500 dollars.

Volume 2. — Claude Baudet et Pierre Becquelin : *Archéologie de los Naranjos (Honduras)* (1973) : 600 dollars.

Volume 3. — Guy Stresser-Péan : *San Antonio Nogalar* (1977) : 600 dollars.

Volume 5. — Henri Puig : *Végétation de la Huasteca (Mexique)* (1976) : 500 dollars.

Ouvrages sous presse.

Volume 4. — Anne Chapmann : *Les Enfants de la mort (Mythes des Indiens Jicaque [Tolupan] du Honduras printemps-verano - spring)* (1978).

Volume 7. — Jacques Galinier : *Nyühû, les Indiens Otomis du sud de la Huasteca automne - otoño - fall* (1978).

Ouvrages en préparation.

Volume 6. — Alain Ichon : *Archéologie du sud de la péninsule d'Azuero (Panama)*.

Volume 8. — Pierre Becquelin et Claude Baudez : *Tonina, une cité maya de l'âge classique (première partie)*.

Volume 9. — Joaquin Galarza : *Codex de Zempoala*.

IX. — Le français dans le Monde.

Depuis une vingtaine d'années, l'enseignement de la langue française a subi dans le Monde des mutations profondes.

D'une manière générale, en raison de la démocratisation de l'enseignement et de l'influence grandissante de l'anglais, le français a eu tendance à régresser au point de vue numérique.

C'est ainsi qu'en Amérique latine (à l'exception du Costa Rica), le français a cessé, tout comme les autres langues étrangères, d'être obligatoire.

Dans les pays d'Europe de l'Ouest, on a généralement favorisé le monolinguisme, au bénéfice bien sûr de la langue anglaise.

En Europe de l'Est, l'enseignement du français qui occupe, il est vrai, une place relativement modeste n'a guère connu de variations.

Enfin, il est clair que le français a subi un recul très net au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam.

Par contre, les perspectives de développement de notre langue semblent actuellement assez prometteuses dans les régions suivantes :

— En *Afrique Noire anglophone* où, en raison du resserrement des relations avec les pays d'Afrique Noire francophone, notre langue tend à prendre une place privilégiée, voire à devenir obligatoire (Libéria, Ouganda). En Ethiopie, la progression est satisfaisante.

— Au *Moyen-Orient* une action a été entreprise en direction des Emirats et poursuivie en Iran.

— En *Louisiane et en Nouvelle-Angleterre* se manifeste un regain d'intérêt pour notre langue.

— En *Chine populaire*, où viennent d'être créés 3 postes de lecteurs à la demande des autorités de ce pays qui ont, par ailleurs, décidé de confier aux universités françaises la formation en divers domaines de quelque 500 étudiants.

— En ce qui concerne enfin les pays du *Maghreb*, si depuis l'indépendance, le nombre d'élèves algériens et tunisiens dans nos établissements est passé respectivement de 10 415 à 2 456 et de 7 861 à 4 071, il a légèrement augmenté au Maroc (de 10 232 à 11 205) et, dans l'enseignement national un nombre considérable d'élèves apprennent le français.

Récemment M. Christian Chavanon, Président de section au Conseil d'Etat et, par ailleurs, membre du Haut Comité de la langue française, a été chargé par le Gouvernement d'une mission d'étude sur l'enseignement du français à l'étranger.

LE FRANÇAIS VU PAR CEUX QUI L'ENSEIGNENT

Six cents professeurs de français venus de 53 pays, réunis à Bruxelles pour le quatrième congrès de la Fédération internationale des professeurs de français, militants par excellence de notre langue, ont constaté qu'elle perd du terrain.

Leur enseignement ne répond plus au besoin des élèves et ils ont recherché les motivations de choix du français.

La réflexion pédagogique ne peut plus être limitée aux murs de la classe et le développement de notre langue est lié à des facteurs politiques, économiques et plus seulement culturels.

Le choix est politique. Lorsqu'en Pologne, après les visites du Président de la République française en 1975 et 1976, on constate un engouement pour notre langue, de même lorsqu'en République démocratique allemande on demande qu'un tiers seulement des élèves du second cycle apprennent le français et les deux autres tiers l'anglais. Le Nigeria, pays de langue anglaise, développe le français pour mieux comprendre ses voisins francophones et le Québec préserve à travers notre langue commune son identité culturelle. Dans ces cas la politique dicte la décision.

L'image culturelle de la France et sa littérature jouent aussi un rôle essentiel dans le développement ou non de l'enseignement du français.

En République démocratique allemande, en Bulgarie, en Finlande, en Norvège, subsiste, selon les professeurs, l'image d'une France révolutionnaire, de culture et de liberté. Mais dans la majorité des pays, notamment en Amérique latine et en Extrême-Orient, la maîtrise de cette langue est liée à un certain prestige social. On a pu ainsi observer, lorsqu'une option est offerte, que l'anglais est choisi par les milieux les moins favorisés. Le français est toujours étudié par les couches sociales mieux nanties — particulièrement les filles (80 % d'étudiantes aux Etats-Unis, 90 % en Finlande, 75 % au Brésil) — dont les enfants ne rencontreront aucun obstacle à venir ajouter ultérieurement l'anglais à leur bagage scolaire.

La place du français est largement conditionnée par son utilité économique. Si l'anglais s'est partout imposé comme langue essentielle, le français se développe dans les pays qui entretiennent avec la France des relations économiques ou commerciales privilégiées : ainsi, en Yougoslavie, en raison du tourisme, ou au Koweït, où 125 professeurs enseignent le français, soit autant qu'en Irak, pays qui compte environ quinze fois plus d'habitants.

« La construction par la France des métros de Sao Paulo ou de Caracas fera autant que les enseignants pour la langue française au Brésil et au Venezuela », a déclaré le rapporteur général du haut comité de la langue française. Selon lui, il ne faut pas parler de régression, mais de déplacement : le français perd du terrain aux Etats-Unis et dans les pays qui prennent ceux-ci pour modèle. A l'inverse, en Afrique du Nord, le français est inexpugnable, en dépit des politiques officielles d'arabisation, car il est la langue du développement économique et de la promotion.

C'est aussi sans doute par la médiation du français que se fera le mieux l'accession du monde de langue arabe à l'ensemble des techniques avancées ; les « pays de l'avenir » — la Chine, le Japon, les Etats du golfe Persique — se tournent vers lui, en raison de l'accroissement des échanges commerciaux avec la France.

Les professeurs se sont interrogés, au cours du congrès de Bruxelles, sur le français qu'ils doivent enseigner. L'accent mis sur l'écrit et sur l'étude de la littérature en écarte de nombreux jeunes, le français étant à leurs yeux une langue trop difficile, voire inutile. C'est pourquoi, aux Etats-Unis, les étudiants renoncent au français et préfèrent ce qu'on apprend vite. En République fédérale d'Allemagne, où le *numerus clausus* existe à l'entrée des universités, le choix du français au baccalauréat permet d'avoir une très bonne note ou une mention.

Dans l'ensemble des pays, la profession est peu valorisée. La moyenne d'âge est basse là où règne le chômage (vingt-cinq ans au Brésil, contre quarante-cinq en Norvège). Dans les pays en voie de développement, la profession est masculine et jeune (75 % d'hommes au Togo, 85 % en Libye), les effectifs des classes sont lourds et la formation des maîtres généralement courte (trois ans au Togo). Dans les pays développés, la pyramide des âges est mieux répartie, la population enseignante est essentiellement féminine, les effectifs des classes légers et la formation des professeurs plutôt longue (six ans en Finlande, sept ans en Norvège).

LE FRANÇAIS AU JAPON

Ce sont surtout les jeunes filles qui choisissent le français. Les garçons, pourtant, sont aussi attirés par la France, mais ils sont contraints, pour une profession future, d'apprendre l'allemand, traditionnellement considéré comme la langue des sciences et des techniques, de la médecine et de la philosophie. Les étudiantes ne viennent pas à l'université pour se préparer à un métier, c'est ce qui leur permet de choisir le français, où il y a peu de débouchés.

La langue étrangère la plus répandue au Japon est l'anglais, pratiquement obligatoire dès douze ans. L'allemand et le français ne sont enseignés qu'à l'université. Pour l'enseignement supérieur, quelle que soit la discipline choisie, l'étude d'une deuxième langue étrangère est obligatoire.

On choisit d'étudier le français surtout pour le prestige littéraire et artistique de la France, sans omettre la haute couture, la cuisine et la chanson françaises. Tous les jeunes Japonais rêvent de venir en France, dont ils admirent la littérature — Guy de Maupassant est l'auteur étranger le plus traduit au Japon — et les arts. Les jeunes gens sentent le charme de la culture française et le français est considéré comme « très chic ». Ils ont l'impression vague que la France est un pays de culture très attrayant en Europe, et les Japonais sont fatigués de leur civilisation américaine. Par réaction ils se tournent vers la France.

Le grand problème de l'enseignement du français au Japon, c'est l'oral. En effet, les professeurs japonais ont été formés dans des universités où ils ont étudié la linguistique et la littérature françaises mais où on ne leur a pas appris à parler. C'est pourquoi ils font leurs cours de français... en japonais.

X. — La voix de la France.

Les crédits destinés aux émissions radiophoniques vers l'étranger connaîtront en 1979 une stagnation regrettable.

I. — En 1977 et 1978 déjà les sommes consacrées par le département à l'action radiophonique extérieure ont été identiques, soit 18 605 500 F (chap. 42-03).

Les programmes des émissions vers l'étranger de Radio-France-Internationale et la réalisation par Radio-France-Internationale ont été financés en 1978 :

a) Par le Ministère des Affaires étrangères jusqu'à concurrence de 12 105 500 F ;

b) Par un prélèvement préciputaire sur la redevance de 10,6 millions de francs ;

c) Par une participation de Radio-France-Internationale de 1 410 700 F.

Ces dispositions financières ont permis le maintien des prestations au niveau atteint en 1977.

II. — Radio-France-Internationale a un programme quotidien de 40 h 30 en quatre langues étrangères diffusé de la manière suivante :

PAYS DESSERVIS	DUREE DES PROGRAMMES	LANGUES
<i>Chaîne Sud.</i>		
Afrique et océan Indien.	17 h 30 par jour : 9 heures de relais des chaînes nationales ; 8 h 30 d'émissions spécifiques.	1 heure en anglais.
<i>Chaîne Ouest.</i>		
Amérique du Nord et Amérique centrale.	5 heures par jour : Relais des chaînes nationales.	
<i>Chaîne Est.</i>		
Europe centrale et orientale.	15 heures par jour : 14 heures de relais des chaînes nationales ; 1 heure d'émissions spécifiques.	

PAYS DESSERVIS	DUREE DES PROGRAMMES	LANGUES
Emissions spécifiques vers trois pays d'Europe.		
Espagne	1 heure par jour.	1 heure en espagnol.
Allemagne	1 heure par jour.	1 heure en allemand.
Portugal	1 heure par jour.	1 heure en portugais.

Pour 1979, le crédit est majoré de 6 % (+ 1 116 330 F). Cette augmentation ne permet de couvrir les prestations de Radio-France que jusqu'à concurrence de 48,16 %. Le recours à l'appoint fourni par un prélèvement sur la redevance s'impose donc comme en 1978 et devra atteindre en 1979 le chiffre de 13 808 830 F pour le seul maintien de l'action radiophonique au niveau de 1978.

Les émissions de Radio-France vers l'étranger s'effectuent en ondes courtes vers l'Afrique, l'Amérique du Nord, les Caraïbes et l'Europe de l'Est. Elles sont en ondes moyennes vers l'Allemagne et l'Espagne. Le choix des ondes courtes est mal adapté à la technique moderne des récepteurs à transistors.

La Société monégasque d'exploitation et d'études radiophoniques (SOMERA), filiale commune de Télédiffusion de France et de Radio-Monte-Carlo, émet à partir de Chypre vers le Moyen-Orient, elle a négocié l'installation de nouveaux réémetteurs lui permettant de couvrir une aire plus vaste vers le Golfe Persique et l'Afrique orientale. Ses émissions couvrent la majorité des pays du Proche-Orient et le programme est de 16 heures par jour (13 bulletins d'information dont 10 en arabe et 3 en français).

De 1977 à 1978, les ressources propres de la société étaient passées de 5,9 à 8 millions de francs.

En 1979, compte tenu de l'incertitude de la situation politique au Moyen-Orient, et particulièrement au Liban, ses recettes commerciales de publicité atteindraient cependant 8 093 000 F, complétées par une subvention du ministère de 6,5 millions de francs.

Bien que le volume des émissions quotidiennes soit passé de 39 heures en 1976 à 56 heures en 1978, la France, par rapport à d'autres pays, est inexistante et souvent inaudible. Nos compatriotes à l'étranger en sont navrés. Il est urgent de situer la France au niveau des grandes nations.

Le plan quinquennal prévoyait de développer les émissions, notamment vers les régions où nous sommes absents. Cela reste à faire.

Les Français de l'étranger, qui aujourd'hui ont la possibilité de voter, doivent être informés de la vie nationale. Or, le plus souvent, les émissions en français reçues à l'étranger sont américaines, russes, chinoises, allemandes ou albanaises. La voix des grandes puissances et même des petites se fait entendre partout.

Or, le président de Radio-France-Internationale le déclarait à la presse : « Pour être écouté, il faut être entendu ; et nous n'avons pas les moyens techniques pour cela. »

Si l'émetteur d'Allouis-Issoudun a la puissance voulue, nous n'avons pas les relais nécessaires pour l'Amérique du Nord, le Sud-Est asiatique ou le Sud de l'Afrique. La BBC se sert de l'île d'Ascension, de Chypre, des Antilles, de Singapour. Pourquoi ne peut-on en faire autant dans nos Départements et Territoires d'Outre-Mer ?

D'ailleurs TDF n'a-t-elle pas un projet de réémetteur à Kourou, en Guyane, qui permettrait de couvrir l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale, l'Est des Etats-Unis ; que devient en outre le projet des relais franco-allemands au Sri Lanka ?

Enfin, pourquoi les émetteurs d'Allouis cessent-ils de fonctionner à 23 h 30 alors qu'avec le décalage horaire, il s'agit d'heures d'écoute favorables dans certains pays.

Une chaîne francophone en Tunisie.

La Radio-Télévision tunisienne dispose actuellement d'une seule chaîne de télévision diffusant essentiellement des programmes en langue arabe. Chaque jour toutefois, est présenté un court programme français.

Une chaîne italienne couvre également les abords de la capitale tunisienne.

La création d'une seconde chaîne TV, qui serait surtout francophone, déjà étudiée par l'ORTF en 1971, n'avait pu voir le jour pour des raisons exclusivement financières.

En 1978, la mise en place de cette seconde chaîne « internationale », mais « francophone », est apparue comme présentant un intérêt considérable en raison notamment :

— du retrait amorcé de nos coopérants, dont les effectifs doivent passer de 1 600 en 1977 à moins de 600 en 1981 ;

— de la politique d'arabisation maintenant menée activement dans l'enseignement et l'administration, et provoquant, à la télévision, une lente réduction des programmes français sur la chaîne unique tunisienne (1 h 30 par jour tard dans la soirée) ;

— et enfin de la concurrence allemande active dans le domaine de la colorisation, la création de cette seconde chaîne pouvant jouer en faveur du choix par le Gouvernement tunisien du procédé français SECAM.

De plus, les émissions pouvant être captées dans l'avenir par les pays environnants, le Premier Ministre, par lettre en date du 9 mars 1978, a proposé à M. Hedi Nouira, Premier Ministre tunisien, « la prise en charge par le Gouvernement français à concurrence de 10 millions de francs, de l'équipement nécessaire à la diffusion d'une deuxième chaîne de télévision sur un réseau qui desservirait les grandes zones urbaines de Tunisie ».

Les émissions seront acheminées par satellite.

XI. — Les organisations internationales.

Les crédits inscrits au budget des Affaires étrangères ne présentent qu'une faible part des financement d'organisations internationales par la France.

En 1978, la répartition était la suivante :

	En millions de francs.	En pourcentage.
Affaires étrangères	949,2	28,7
Economie et Finances.....	1 640,9	49,5
Industrie et Recherche.....	711,5	21,5
Autres ministères	9,9	0,3
Total	3 311,5	100

Pour l'exercice à venir, le Gouvernement propose 1 067 047 198 F (+ 12,5 %) dont 950 964 731 F (+ 12,2 %) pour les contributions obligatoires, 113 275 236 F (+ 11,2 %) pour les participations bénévoles et 2 807 231 F (+ 8,2 %) de subventions à divers organismes tels que l'Alliance israélite et la Croix-Rouge française.

Les crédits inscrits peuvent être dépassés si les engagements s'avèrent supérieurs aux dotations et des réaménagements entre bénéficiaires interviennent en cours de gestion. Sous ces réserves, les remarques suivantes peuvent être formulées.

Les crédits qui échappent aux Affaires étrangères s'élèvent à 3 043 milliards de francs.

Les huit organisations européennes — hors Communautés européennes — représentent environ la huitième partie des contributions obligatoires. La plus importante, du point de vue des crédits est l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol).

Les 112 autres organisations internationales (six dans le domaine des relations internationales, neuf dans celui du droit et de l'administration, cinq pour les arts et la littérature, onze pour le commerce, les mines et l'industrie, dix-sept pour l'agriculture et la pêche, sept pour les communications et le tourisme, quatorze pour le domaine scientifique, onze pour celui de la santé et six financées sur l'enveloppe recherche) représentent la moitié des contributions obligatoires. La plus importante est de loin le CERN qui a reçu, en 1978, à lui seul, 34,7 % du total des contributions obligatoires.

Une seule participation nouvelle apparaîtrait dans le groupe des Nations Unies : il s'agit de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à laquelle serait attribué un crédit de 5 154 000 F. Les dotations prévues pour l'ONU proprement dite ne s'accroîtraient que de 8,7 %. Dans les organisa-

tions européennes, il n'y a pas d'évolution très significative à signaler sinon une tendance à la stabilisation. Le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) se verrait attribuer 333 881 630 F (+ 5,4 %) : cette modération résulte du fait que les grands programmes de recherche du centre sont actuellement en voie d'être clos sans qu'un nouveau programme de recherches soit déjà engagé. La dotation de l'Agence de coopération culturelle et technique de la francophonie — 27 400 000 F — s'accroît de 10,7 % ; il s'agit là d'un effort de maîtrise de la progression des dépenses de cette agence dont il n'est pas interdit de penser que la gestion n'a pas toujours été aussi rigoureuse qu'il aurait été souhaitable.

Les contributions bénévoles s'appliquent à quarante-sept organisations dont dix-huit dépendent des Nations Unies, la plus importante étant le programme pour le développement (PNUD), une des formes de l'aide multilatérale au développement économique.

Les dotations sont marquées du signe de la reconduction, sauf pour la participation au programme alimentaire mondial dont le crédit est fortement majoré de 1 470 000 F à 7 970 000 F.

On constate que la contribution de la France aux dépenses du Comité international de la Croix-Rouge a été fortement majorée en 1978. Cet effort devrait être poursuivi en 1979 eu égard au développement des actions de la Croix-Rouge et à la dette morale que la France a contractée envers cette organisation au cours des deux guerres mondiales.

Depuis cinq ans, les crédits affectés aux contributions internationales ont presque doublé, passant de 561 millions de francs en 1974 à 1,067 milliard de francs pour 1979. La part des contributions internationales dans l'ensemble des crédits d'intervention n'a cessé d'augmenter comme le montre le tableau ci-dessous :

ANNEE	EVOLUTION des crédits d'intervention.	EVOLUTION des crédits affectés aux contributions internationales.	PART des contributions internationales dans l'ensemble des crédits d'intervention.
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
1974	1 449	561	38,71
1975	1 613	601,4	37,28
1976	1 775	691,8	38,97
1977	1 942	822	42,32
1978	2 179	951,5	43,66
1979 (prévisions).	2 453	1 067	43,49

Encore faut-il ajouter les contributions versées dans le cadre du budget de la Coopération et en particulier les crédits du Fonds d'aide et de coopération qui s'élèveront en 1979 à 562 159 millions de francs.

Les raisons avancées pour justifier les augmentations des subventions sont la hausse des prix et les variations de change, la croissance en termes réels des programmes des organisations, les initiatives prises par la Communauté internationale pour créer de nouvelles organisations internationales, la nécessité, pour la France, de tenir son rang dans le cadre des Nations Unies.

Mais comment obtenir un contrôle strict des dépenses de fonctionnement de ces organismes. Les dépenses en personnel représentent une part croissante de l'ordre de 50 à 70 %. On notera en conséquence la stagnation relative des contributions bénévoles qui représentent cependant la part originale de la France dans la vie internationale alors même qu'augmentent chaque année dans de fortes proportions les contributions obligatoires. Il nous semble impossible, en conséquence, de choisir en fonction des objectifs et des résultats obtenus.

Les crédits d'aide multilatérale progressent au détriment de nos interventions bilatérales, alors que la coopération dans le cadre des organismes internationaux coûte deux fois plus cher.

Le prix de revient d'un expert international est le double de celui d'un expert national compte tenu des dépenses de gestion très importantes de nombreux organismes internationaux.

Nos contributions ne permettent pas de personnaliser la part de la France et favorisent la diffusion d'une coopération internationale exclusivement apportée en langue anglaise.

Le budget de l'ONU a atteint 1 milliard de dollars en augmentation de 24,9 %. Il a été approuvé par 90 voix contre 9 et 6 abstentions, dont la France.

L'UNESCO, qui compte 145 membres après l'adhésion de la Namibie manque de tolérance et le Ministre français de l'Éducation a justement rappelé « qu'il ne doit pas devenir le champ de manœuvres où s'affrontent des propagandes antagonistes ». On se souvient, en effet, de l'attitude à l'égard de l'État juif chargé de tous les péchés d'Israël.

Il en est de même à l'Organisation mondiale de la santé.

Quant à l'OIT, après le retrait des États-Unis, qui finançait le budget de l'organisme, pour un tiers, on se demande comment équilibrer le budget.

Signalons aussi la crise sérieuse de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones créée en 1970 où le secrétaire général est contesté par ses adjoints. En fait, le coût excessif du fonctionnement, eu égard aux résultats obtenus, pose le problème de la pérennité de l'agence.

XII. — L'aide aux Français de l'étranger.

L'aide se traduit par le rapatriement de nos compatriotes en difficulté et par l'octroi de crédits à ceux qui se trouvent démunis de ressources.

a) Les crédits consacrés aux *rapatriements* passent de 2,6 à 3 millions de francs, soit une progression de 15,4 %.

Les rapatriements de Français de l'étranger en 1977 ont concerné 7 950 personnes contre 8 641 en 1976. Ces personnes provenaient du Viet-Nam principalement (3 021), de Madagascar (1 548), du Maroc (897) et d'Algérie (689).

Les vols spéciaux organisés à partir de Ho Chi Minh Ville par le Ministère des Affaires étrangères pour l'évacuation de la colonie française du Viet-Nam ont permis la venue en France de la plus grande partie de nos ressortissants vivant dans ces pays. Ceux-ci n'étaient plus, à la fin de 1977, qu'au nombre d'environ 1 200.

b) Pour les *Français de l'étranger démunis de ressources*, l'augmentation des crédits (+ 39,9 %) devrait permettre un relèvement sensible des aides.

c) La création d'un *Fonds de secours pour les Français victimes, à l'étranger, d'événements politiques* figure pour 1 million de francs.

Seront admises à solliciter cette aide les personnes ayant subi un préjudice corporel et les personnes physiques ayant perdu tout ou partie de leurs biens et ressources, si ce préjudice ne peut être réparé à l'étranger, et ne peut plus être réparé en France par un recours devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif.

Les mesures de nationalisation ne seront pas comprises dans les préjudices pris en considération.

Réfugiés en France :

Au 30 juin 1978, 157 514 réfugiés étrangers, dont près de 115 000 d'origine européenne, étaient inscrits sur les contrôles de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Les crédits de l'office, d'un montant de 6 927 525 F, sont en augmentation de 18,6 %. En 1978, se sont poursuivis en effet les deux grands courants d'arrivées de réfugiés en provenance du Sud-Est asiatique et d'Amérique du Sud, en particulier du Chili.

Le nombre total des réfugiés d'Amérique latine accueillis en France s'élève à 3 391.

En ce qui concerne les réfugiés d'Indochine, à la date du 1^{er} juillet 1978, 40 520 personnes avaient été accueillies en France depuis le mois de mai 1975, dont 12 218 pour la seule année 1976, 12 354 pour l'année 1977, ce qui correspond approximativement à un rythme de 1 000 personnes par mois. Ce chiffre représente, selon la nationalité d'origine, 10 890 Vietnamiens, 12 415 Cambodgiens et 17 215 Laotiens, en provenance essentiellement des camps de Thaïlande mais aussi de Singapour, Hong Kong, Kuala Lumpur, compte tenu de la poursuite des arrivées de réfugiés ayant quitté le Viet-Nam par bateau.

L'action de coordination en faveur de ces réfugiés est menée en liaison étroite entre les pouvoirs publics et les associations bénévoles (France Terre d'asile, Secours catholique, CIMADE, notamment) auxquelles il convient de rendre hommage pour l'action désintéressée qu'elles déploient.

L'activité du *service des biens et intérêts français* se heurte aux difficultés liées à l'absence de relations diplomatiques (Cambodge et Laos) ou au peu de diligence de nos partenaires (Viet-Nam, Madagascar, Congo en particulier). En fait, le seul pays avec lequel aient été accomplis des progrès certains est le Maroc où 15,6 millions de francs d'indemnité ont été répartis en 1977.

Le nombre de Français emprisonnés à l'étranger est constamment tenu à jour par des moyens informatisés. A la date du 20 juillet 1977, 724 Français étaient emprisonnés à l'étranger pour les motifs suivants :

Droit commun	629
Economique	19
Interdit de sortie	10
Politique ou otage	46
Motif inconnu	20
	<hr/>
Total	724

Sur ce total, 219 cas concernaient des affaires de drogue ; 138 personnes étaient détenues en Espagne, 50 au Maroc, 40 en Suisse, 31 en Italie, 30 à Madagascar, 13 en Argentine, etc.

CONCLUSION

Notre coopération culturelle, scientifique et technique doit être repensée.

Et tout d'abord, il faut répondre à la question : Que veut-on faire ? Pourquoi ? Et comment ?

Elle se pose à deux niveaux : au plan de l'action et au plan politique.

En tant que forme nouvelle des rapports politiques entre nations, la coopération doit-elle obéir à des critères spécifiques, et notamment d'ordre moral ? Après les droits des Etats, et souvent à leur rencontre, faut-il tenir compte des droits de l'homme ? Des droits des peuples ?

La coopération est-elle compatible avec certains régimes politiques que l'on peut juger immoraux ou simplement non démocratiques ? Et si oui, quels critères prendre en compte ? Est-elle incompatible avec certains objectifs ? (anti-écologiques, par exemple chasse aux phoques, énergie nucléaire, vente ou achat d'armes, etc.). Les réponses à ces questions mettent-elles en cause l'ensemble de chaque pays concerné, ou peut-on dissocier certains secteurs ?

Une attitude exigeante est concevable ; elle est notamment celle de la Suède et des pays nordiques ; elle est celle des Etats-Unis. Elle est manichéenne, donc/et présomptueuse ; elle aboutit à des conflits avec d'autres critères moraux et avec les nécessités politiques ; jusqu'où peuvent aller les contacts avec les régimes peu démocratiques ? Quel est le seuil de démocratie que doit atteindre un pays pour qu'il soit possible de dialoguer avec lui ? Pratiquement aucun pays en Afrique, aucun en Asie ne marque la moindre velléité de démocratie — pas même au niveau de la commune, au contraire de ce qui se passe en Amérique du Sud — ; peut-on commercer avec certains pays non démocratiques au risque de les appuyer ? Peut-on surtout ne pas le faire ? Pourquoi être plus exigeant avec l'Amérique latine qu'avec les Pays arabes ? La démocratie est en corrélation directe et positive avec le développement : en est-elle le prémice, la condition, la conséquence ou la coïncidence ? Pouvons-nous avoir des exigences sur la démocratie interne avec les pays faibles, et plus aucune avec les pays puissants ? Pou-

vous-nous avoir des exigences de cette nature avec certains pays alors même qu'ils estiment que nos propres relations d'Etat à Etat avec eux ne sont pas démocratiques ?

Ceci, sur le plan de la morale, mais l'intention économique n'est-elle pas aussi contraignante lorsqu'elle est à la recherche de débouchés, de matières premières, d'énergie, de main-d'œuvre et de pétrodollars : ne vaut-il pas mieux alors avouer ces intentions lorsqu'elles se présentent ? Les cacher ne trompe guère, les avouer aurait le mérite de les clarifier. Rechercher des débouchés, c'est se condamner à importer matières premières, énergie, main-d'œuvre et capitaux, et c'est assurer la pérennité d'une certaine dynamique, sans s'être interrogé sur les conséquences de ces importations sur cette dynamique, ou sur la validité de cette dynamique : c'est aussi entrer en contradiction avec la politique proclamée de transfert de technologie ; c'est se condamner à la fuite en avant sans avoir pu prévoir les transferts de production, de main-d'œuvre, de coutumes, de société, etc., que cela implique ; c'est lier notre économie au développement du commerce international, donc à des économies qui nous échappent.

L'intention culturelle est sans doute plus désintéressée surtout lorsqu'il s'agit de défendre une langue, ou un humanisme au sens traditionnel. Mais notre intérêt n'est ni négligeable, ni immatériel ; justifie-t-il pour autant les accusations de colonialisme culturel ?

Lorsqu'il s'agit d'un transfert de technologie, les choses s'inverseront : intérêt dans l'instant, par les retombées économiques des ventes de biens d'équipement mais nuisance dans l'avenir par la concurrence des productions consécutives.

La réponse faite en général à cette inquiétude est que « si ce n'est pas nous qui aidons, d'autres le feront » ce qui n'est pas une réponse mais un refus de répondre, en déplaçant le problème au niveau de la collectivité internationale.

Ces diverses observations venues de responsables soucieux du devenir de leurs actions dans les pays étrangers, ne font qu'introduire le problème d'ensemble et méritent certainement une réflexion en profondeur.

EXAMEN EN COMMISSION

La Commission des Affaires étrangères a entendu M. Stirn, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le jeudi 9 novembre.

Le Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une étude complète sur les émissions françaises de radio à l'étranger et notamment en Afrique lui avait été confiée.

Il s'est montré d'accord sur la nécessité de repenser entièrement la politique de redéploiement de l'action culturelle et technique de la France à l'étranger ; la question des émissions radio-phoniques est à cet égard capitale.

Concernant l'enseignement des enfants français à l'étranger, M. Stirn a rappelé que l'effort du Gouvernement à cet égard était le plus important dans le monde ; 28 postes supplémentaires d'enseignants sont inscrits au budget 1979. Le peu de candidats français pour des postes à l'étranger est dû également à l'absence d'une information suffisante qui devrait s'effectuer également à l'échelon départemental.

Le présent rapport pour avis a été présenté à la commission le 15 novembre. La commission a manifesté, par la voix notamment de son président, de MM. Périquier, Genton et Bettencourt, son intérêt pour les problèmes des établissements scolaires à l'étranger, de la voix de la France à l'étranger, des contributions françaises aux organisations internationales et pour la question des Français prisonniers à l'étranger.

Elle a chargé le rapporteur d'insister notamment sur l'effort restant à accomplir pour les constructions scolaires à l'étranger. A la majorité, elle a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère des Affaires étrangères (Relations culturelles et techniques).